



MEDISPRING sc

Boucle Odon Godart 7
1348 Louvain-La-Neuve
Numéro d'entreprise BE 0697.560.553

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES du 20 avril 2024 CONVOCAATION

Le 02/04/2024

Chères coopératrices, Chers coopérateurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de MEDISPRING sc qui se tiendra le 20 avril 2024 à 10h00 au siège social de la société Boucle Odon Godart 7 à 1348 Louvain-La-Neuve.

ORDRE DU JOUR :

1. Introduction
2. Présentation du rapport d'activité de l'année écoulée et des évolutions attendues.
3. Bilan et compte de résultats
4. Rapport du commissaire aux comptes
5. Questions des actionnaires conformément à l'article 6 :77 du Code des sociétés.
6. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 et affectation du résultat.
7. Décharge collégiale aux administrateurs
8. Décharge au commissaire
9. Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration
10. Rapport sur l'émission d'actions nouvelles en 2023 et rapport d'activité des coopératives agréées
11. Divers

Vous trouverez en annexe le rapport annuel 2023 (schéma BNB) ainsi que le rapport du commissaire. Les différents documents que la loi requiert de mettre à disposition des actionnaires peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet de la société (<https://www.medispring.be/documents-officiels.html>).



Conditions d'admission à l'assemblée générale ordinaire

En application des statuts, le conseil d'administration de Medispring, réuni en date du 2 avril 2024, a décidé que les actionnaires seront admis à l'Assemblée et que leur vote sera pris en considération pour autant :

- a) qu'ils soient inscrits dans le registre des associés de Medispring à la date du 2 avril 2024;
- b) qu'ils aient notifié à la société à l'adresse AG2024@medispring.be de leur intention de participer à l'assemblée avant le 19 avril 2024 à 20:00.

Procuration

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez donner procuration à un autre coopérateur afin de vous représenter (voir notamment l'article 23 des statuts de Medispring). Vous trouverez également sur le site de la société un modèle de procuration. Elle doit nous être renvoyée complétée et signée avant 19 avril 2024 à 20:00 à l'adresse AG2024@medispring.be.

Droit de poser des questions

Une séance de questions et réponses est prévue pendant l'Assemblée. En outre, les actionnaires peuvent, dès la publication de la convocation, poser des questions au sujet des points portés à l'ordre du jour. Ces questions peuvent être adressées à la société par voie électronique à l'adresse AG2024@medispring.be, au plus tard pour le 19 avril 2023 à 12:00. Les questions d'un actionnaire seront uniquement prises en considération si celui-ci a respecté toutes les formalités d'admission pour assister à l'Assemblée Générale.

Identification et Pouvoirs de Représentation

Pour avoir accès à l'assemblée, les personnes physiques qui entendent y participer en qualité de coopérateurs, de mandataire ou de représentant d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité, et les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité de représentant ou de mandataires spéciaux.

Varia

Les participants sont invités à se présenter au lieu de la réunion 15 minutes au moins avant l'assemblée, pour procéder aux formalités d'enregistrement.

Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un email à AG2024@medispring.be.

Pour le conseil d'administration de Medispring sc,

Dr Olivier Marievoet,
Président du Conseil d'Administration



ANNEXE 1 : Propositions de décision à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2024

Point 6 de l'agenda :

Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 et affectation du résultat.

Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, en ce comprise l'affectation suivante du résultat :

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)(-) 9906	-190.312
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-) (9905)	-47.701
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-) 14P	-142.611
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	1.053
Affectation aux capitaux propres	891/2	
à l'apport	891	
à la réserve légale	8920	
aux autres réserves	8921	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)(-) (14)	-189.259
Intervention des associés dans la perte	794	
Bénéfice à distribuer	894/7	
Rémunération de l'apport	894	
Administrateurs ou gérants	895	
Travailleurs	896	
Autres allocataires	897	

Point 7 de l'agenda :

Décharge collégiale aux administrateurs:

Proposition de décision: donner par vote spécial une décharge collégiale aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. Le Conseil d'Administration était composé en 2023 des administrateurs suivants :

- a. *Marievoet, Olivier*
- b. *Haufroid, Vincent*
- c. *Roucoux, François*
- d. *Vollemaere, Paul*
- e. *Marchand, Pierre-Michel*
- f. *Raevens, Nicolas*
- g. *Braga, Silviu*
- h. *Focal Consulting, CEO de Medispring, représentée par Mr David Frenay,*
- i. *Petre, Nathalie*
- j. *Dubois, Fanny*

Point 8 de l'agenda

Décharge au commissaire:

Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.



Point 9 de l'agenda

Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration

Proposition de décision :

- Nommer les candidats administrateurs présentés par le Conseil d'Administration
- confirmer le mandat donné au Conseil d'Administration lors de l'AGO de 2023 pour la cooptation d'administrateurs, dont la nomination fera l'objet d'une élection définitive par la première Assemblée Générale des actionnaires qui suit la cooptation.